

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Bourgogne-Franche-Comté

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Les opérations sont obligatoirement réalisées ou ont un impact sur le département du DOUBS

**SERVICE GESTIONNAIRE :** Conseil départemental du Doubs - Service FSE - DASLI

**CODE ET INTITULE :** BFC-OI1647 CD 25- APPEL A PROJETS INTERNE - ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PUBLICS PRECAIRES \_ 2025-2026

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.1 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Le Département du Doubs (Service Logement et Développement Social)

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 665 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 16/06/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 28/08/2025

#### DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen plus (FSE+) est l'un des deux fonds structurels de l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

La nouvelle programmation 2021-2027 dite FSE+, régit par les règlements (CE) n°2021/1060 et n°2021/1057, est le principal levier financier de l'Union européenne en matière de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.



Pour la France, l'enveloppe de la programmation FSE+ 2021-2027 s'élève à 6 674 millions d'euros répartie entre divers acteurs :

- Un programme national FSE+ piloté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (DGEFP) de 4 085 millions d'euros ;
- Un programme national FSE+ piloté par le ministère des solidarités consacré à l'aide alimentaire de 582 millions d'euros ;
- Des programmes pilotés par les conseils régionaux à hauteur de 2 007 millions d'euros.

La stratégie retenue pour le programme national du FSE+ repose sur les priorités de la précédente programmation : emploi, formation et inclusion mais s'élargit à des thématiques nouvelles comme l'accompagnement social des plus vulnérables, la protection de l'enfance, la lutte contre les violences sexuelles etc.

- Le FSE+ permet ainsi la mise en œuvre d'actions dans trois grands domaines :
  - L'accès à l'emploi, notamment des jeunes, et l'efficacité des marchés du travail ;
  - L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
  - L'inclusion sociale (notamment des communautés marginalisées et des plus démunis), la santé, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté.

Environ 65 % des crédits du programme national FSE+ " Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences " 2021-2027 sont gérés au niveau déconcentré par délégation de gestion à des organismes intermédiaires territoriaux.

Le programme national FSE+ est ainsi réparti entre un volet central, piloté par la DGEFP et des volets déconcentrés confiés aux Préfets de région (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI).

La région Bourgogne Franche-Comté a été dotée d'une enveloppe de 91,2 millions d'euros, dont plus de 72 millions sont confiés aux conseils départementaux de la région au titre des deux premières et principales priorités du programme : l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail d'une part, et l'insertion professionnelle des jeunes d'autre part.

Un accord régional a été signé le 23 février 2022 entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour fixer les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national FSE+ et le programme régional FEDER/FSE+ pour la période 2021-2027.

Le Département du Doubs, OI sur la précédente programmation 2014-2020, est également OI pour la programmation FSE+. Sa délégation de gestion porte sur les priorités 1 et 2 du programme national FSE+ :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

- Objectif Spécifique H - favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle.
- Objectif Spécifique L - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi, soit qu'il s'adresse à des publics trop

éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, soit qu'il s'adresse à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants ou retraités par exemple).

## Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- **Objectif Spécifique A** - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et/ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation etc.).

Ainsi, le Département pourra mobiliser une enveloppe totale de plus de 15 millions d'euros (dont plus de 13 millions d'euros sur la priorité 1) sur la période 2022-2027.

Le présent appel à projets concerne la priorité n°1 dédiée à l'inclusion sociale et plus Particulièrement les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et en premier lieu favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus précaires (objectif spécifique L).

Le montant de cet appel à projets est fixé à 665 000 euros pour les années 2025 et 2026.

D'autres appels à projets ont été lancés en 2025, ils concernaient :

- la priorité 1 - objectif spécifique H - Accompagnement socio-professionnel et encadrement technique en ACI
- la priorité 1 - objectif spécifique H - Insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi
- la priorité 1 - objectif spécifique L - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- la priorité 2 - objectif spécifique A – Accompagnement à l'emploi des jeunes en grandes difficultés sociales

**THÈME : ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PUBLICS PRECAIRES**